

Madame, Monsieur,
Vous êtes candidat-E à l'élection Présidentielle :

Comme jamais depuis 50 ans, notre pays, qui n'a jamais été aussi riche est frappé par la crise du logement.

Tous les indicateurs sont au rouge : nombre de sans abri, de demandeurs HLM, de procédures d'expulsions, cherté des loyers, des charges (énergie, assurance ...), de l'immobilier et du foncier, nombre de logements vacants, fraudes aux règles locatives ...

Le logement est le premier poste de dépense des classes populaires et des jeunes, son renchérissement constant écrase leur pouvoir d'achat et creuse toujours plus les inégalités.

La « plateforme Logement pour Tou-TE-s » réunit une trentaine de mouvements sociaux confrontés quotidiennement aux effets dévastateurs de cette crise. Elle a établi un constat et émis des propositions (ci joints) et souhaite connaître les mesures que vous comptez prendre pour la combattre à travers 5 questions, ainsi que vos propositions.

Nous publierons le 3 mars le résultat de ce questionnaire qui est transmis à l'ensemble des candidats déclarés, hormis les candidats prônant des idéologies à caractère raciste ou xénophobe.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Plateforme Logement pour Tou-TE-s

Contact : 2022@pourlelogement.org

Plus d'infos : <https://www.pourlelogement.org/>

Vos mesures pour lutter contre la crise du logement, Pendant votre mandat quelle politique du logement

Comptez-vous mener :

1- Permettre à toutes et tous d'accéder à un logement décent, abordable, stable, écologique, et par quels moyens :

&

2- Relever significativement les APL (annuler la contemporanéité, les gels ...), soutenir le logement social et financer la construction de 300 000 vrais logements sociaux :

Oui. Nous nous engageons à construire, sur le quinquennat, 700 000 logements sociaux dont la moitié très sociaux. Nous rénoverons toutes les passoires thermiques d'ici à 2030 en investissant immédiatement 10 milliards par an dans un véritable service public de la rénovation, en ciblant en priorité les ménages les plus modestes qui n'auront aucun reste à charge. Pour ce faire, nous exigerons que tous les projets de rénovation soient globaux et performants. Nous créerons un droit opposable à la rénovation pour les locataires dont les propriétaires ne font pas les travaux : les loyers seront alors mis sous séquestre tant que le propriétaire n'aura pas réalisé les travaux.

Dans les territoires touristiques où le poids des résidences secondaires remet en cause le droit au logement, nous permettrons l'expérimentation de dispositifs visant à privilégier le logement à l'année. Nous prendrons en compte l'ensemble des logements des communes concernées, et non les seules résidences principales, pour calculer les minima de logements sociaux, car le mode de calcul actuel aboutit à minorer les exigences dans les communes fortement touchées par la résidence secondaire.

Le régime des APL sera maintenu dans sa forme actuelle, et intégré dans notre revenu citoyen de 918 euros par mois, versé automatiquement aux plus de 18 ans fiscalement détachés de leurs parents.

3- Baisser les loyers, réguler les marchés locatifs, immobiliers et fonciers, ainsi que les profits qui en sont issus et par quels moyens :

Nous soutiendrons les dispositifs d'encadrement des loyers, nous élargirons le nombre de communes classées en zones tendues où le montant du loyer ne pourra pas excéder de plus de 20 % le montant des loyers médians et où des dispositifs de régulation particuliers seront mis à disposition des communes (régulation des locations de meublés touristiques de courte durée notamment).

4- Respecter le droit à l'hébergement inconditionnel jusqu'au relogement, le droit au logement opposable, ainsi que toutes les lois qui protègent les locataires, les

résidents et occupants sans titre, interdire les expulsions sans relogement et les coupures d'énergie :

Nous protégerons les locataires contre les abus des propriétaires : pour rendre le logement accessible à toutes et tous et supprimer les exigences de cautions et garanties, nous instaurerons une Garantie Universelle des Loyers qui mettra en place une garantie publique financée conjointement et à parts égales par les propriétaires et l'État. Cette garantie sera financée à travers une cotisation de 1 à 2 % du montant du loyer, les fonds seront perçus par un organisme public et destinés à indemniser les propriétaires en cas d'impayés.

5- Mener une politique de mobilisation des logements et locaux vacants, en combinant réquisition, taxe sur les logements vacants et autres mesures incitatives ... :

Nous créerons un fonds de soutien à la reconversion des friches industrielles, permettant soit de les réhabiliter pour y installer de nouvelles activités économiques ou du logement, soit de les renaturer. Cette mission sera confiée aux établissements publics fonciers, qui couvriront l'ensemble du territoire national.

Les programmes de création de logements sociaux sans artificialisation nette ni étalement urbain, comme la transformation de bureaux, la réquisition de logements vides, ou encore la réhabilitation de friches industrielles, seront facilités par des mesures de simplification.